

Grands dossiers

La lutte contre la violence à l'École

Toute manifestation de violence scolaire est intolérable

Les actes de violence qui se produisent dans le système scolaire ne constituent pas une fatalité et doivent être combattus avec détermination. Cela concerne toutes les formes de violence, notamment les actes à caractère raciste ou antisémite.

Deux axes sont privilégiés :

- **Réaffirmer le rôle de l'école comme promoteur de l'égalité des chances.** La réussite scolaire et les perspectives de promotion sociale sont en effet les meilleures armes en matière de prévention de la violence. Ce qui rend légitime un traitement différencié des élèves en fonction de leurs handicaps de départ... En d'autres termes, il s'agit de concentrer les efforts vers ceux qui en ont le plus besoin.

- **Réaffirmer la légitimité de l'autorité et replacer la règle au cœur de l'acte pédagogique.** Afin d'aider les personnels confrontés à des actes de violence et, au-delà, construire une politique de prévention efficace, il est essentiel de ne laisser aucun acte sans suite et impuni. Plus on intervient rapidement, plus la chance de prévenir la dérive vers la délinquance est grande.

La fraternité ne saurait pleinement s'exprimer tant que la différence est un facteur d'exclusion. Celle-ci trouve des expressions diverses selon qu'elle provient du handicap, de l'intolérance religieuse et culturelle, du sexisme ou de l'homophobie...

Lieu où s'acquiert les rudiments du « vivre ensemble », l'enceinte scolaire doit être l'expression de la fraternité et de l'humanisme. C'est dire combien **l'École doit demeurer un endroit protégé de toute forme d'expression de la violence.**

Actualités

- ✎ le rapport d'Henry Rousso sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin Lyon III
- ✎ toute l'actualité

Les mesures pour lutter contre la violence

- ✎ rappel des principales mesures entrées en application depuis la rentrée 2003
- ✎ tolérance zéro en matière de violence raciste et antisémite à l'École
- ✎ le Guide "L'idée républicaine aujourd'hui"
- ✎ la lutte contre les manquements à l'obligation scolaire
- ✎ les dispositifs relais
- ✎ École ouverte
- ✎ l'internat scolaire public
- ✎ Signa : le logiciel de recensement des phénomènes de violence

Les chiffres de la violence à l'École

- ✎ les notes d'information et les recensements Signa

Voir aussi

- ✎ cadre juridique
- ✎ bibliographie
- ✎ archives

[haut de page](#)

accueil ✎ grands dossiers ✎ lutte contre la violence ✎ mesures entrées en application à la rentrée 2003

La lutte contre la violence à l'École

Rappel des principales mesures entrées en application depuis la rentrée 2003

- Les **dispositifs relais** qui accueillent de façon temporaire des élèves en voie de rupture avec l'école sont développés (270 classes relais et 69 ateliers relais au 1er janvier 2004).
- En matière de sanction, la **pratique de «l'exclusion-inclusion»** permettant à l'élève sanctionné de rester dans l'établissement afin d'y effectuer des tâches scolaires et/ou d'intérêt collectif est systématisée.
- Dans chaque établissement, un «**adulte référent**» est chargé du suivi et de l'aide aux victimes en assurant la coordination des actions en leur faveur.
- Un numéro **vert SOS-violence** est ouvert dans chaque ✎ académie, pour une meilleure réactivité de l'institution face aux actes de violence.
- Afin de maintenir ou de recréer le lien entre l'institution scolaire et les familles, **des temps de rencontres** sont prévus, notamment en fin de trimestre, pour la remise des bulletins de notes aux parents ou représentants légaux de l'enfant.
- Concernant l'absentéisme scolaire, un dispositif de dialogue avec les parents est mis en place. Il pourra leur être proposé de suivre des **modules de soutien à la responsabilité parentale** et, s'il s'avère en définitive nécessaire de sévir, ils seront passibles d'une amende de 750 euros.
- Dans le cadre des mesures prises pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaristes, un ✎ **Guide républicain** a été élaboré et diffusé en septembre 2004.
- François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, ont signé, le 4 octobre 2004, ✎ **un protocole d'accord relatif à la prévention des violences à l'École**. Cet accord, conclu pour deux ans, prévoit des actions d'information et de prévention ciblées, pour lesquelles l'expertise des forces de l'ordre sera mise à profit. Elles toucheront entre autres, au racket, à la toxicomanie, aux injures racistes et sexistes, à la sécurité routière. Le protocole prévoit également la désignation d'un gendarme ou d'un policier comme correspondant privilégié du chef d'établissement. L'existence de cet interlocuteur, qui sera au fait des réalités de l'établissement, permettra une meilleure évaluation des besoins et assurera la réactivité et la pertinence des interventions éventuelles.
- ✎ **La circulaire n° 2004-163 du 13 septembre 2004** (parue au BO n° 37 du 14 octobre 2004) vise à améliorer la prévention, le signalement et la sanction des actes racistes ou antisémites en milieu scolaire.
- Pour répondre aux demandes des établissements en matière de prévention des incidents à caractère raciste ou antisémite, **une cellule nationale** est mise en place à la direction de l'enseignement scolaire ainsi que **des cellules de veille et de suivi** dans chaque rectorat.
- **Des correspondants académiques sur les questions de racisme et d'antisémitisme**, placés sous l'autorité du recteur, ont été désignés dans les rectorats. Chargés du suivi des incidents avec les établissements, ils sont les interlocuteurs des associations pour les questions d'antisémitisme et de racisme. Ils assurent en outre le lien avec les référents « racisme, antisémitisme » des services préfectoraux, des parquets généraux, de la police, les officiers prévention- partenariat des groupements de gendarmerie, contribuant ainsi à la mise en cohérence des dispositifs.

[haut de page](#)

accueil ✎ grands dossiers ✎ lutte contre la violence ✎ actes à motivation raciste et antisémite

La lutte contre la violence à l'École

Tolérance zéro en matière de violence raciste et antisémite au sein des établissements scolaires

François Fillon, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, a indiqué que **le Gouvernement sera intraitable sur la question de l'antisémitisme** : "Devant l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie, face à tous ces maux qui salissent le visage de la France, la République est intraitable" ✎ **discours de François Fillon**, Colmar, 6 mai 2004.

Il a également affirmé avec force son engagement personnel aux côtés des chefs d'établissement et des enseignants en cas d'atteinte aux principes républicains et lorsqu'il conviendra d'arbitrer en faveur de certains principes : autorité et respect des professeurs, éthique de l'effort et de la responsabilité, égalité des chances, fraternité, civisme, laïcité...

« Tous les abus, toutes les agressions, surtout lorsqu'ils toucheront aux personnes, trouveront en moi un adversaire déterminé. **En matière de racisme et d'antisémitisme, seule la tolérance zéro est acceptable** », a souligné le ministre qui compte s'appuyer résolument, en matière de lutte contre toutes les formes de violence scolaire, sur l'autorité et le sens des responsabilités des chefs d'établissement, des enseignants, des personnels d'éducation et des ATOSS ✎ **discours de François Fillon**, Montreuil, 16 avril 2004.

Les actes à motivation raciste et antisémite

Entre janvier et août 2004, **1 041 actes à motivation raciste et 235 actes à motivation antisémite** ont été recensés dans les établissements publics du second degré. Ces actes représentent 3 % des signalements et ont concerné un établissement sur dix.

Quatre types d'actes concentrent presque la totalité des actes à motivation raciste ou antisémite :

près de 65 % des ces actes sont des insultes ou menaces graves ; 16 % sont des violences physiques sans arme ; viennent ensuite les tags (8 %) et les autres faits graves (8 %). Il faut également noter qu'une dizaine de violences physiques avec arme ou arme par destination à motivation raciste ont été signalées.

Dans 87 % des cas, **ce sont les élèves qui sont les auteurs** d'un acte raciste (83 % pour un acte antisémite). Environ 5 % des actes à caractère raciste et 13 % des actes antisémites sont le fait d'inconnus : il s'agit le plus souvent de tags. Les élèves constituent également le type de victimes le plus répandu : ils représentent environ 65 % des victimes d'actes racistes et 45 % des victimes d'actes antisémites. S'agissant des enseignants, ils représentent 12 % des victimes d'actes racistes et 17 % des victimes d'actes antisémites.

Source **MENESR** ✎ *Note d'information 04-25, octobre 2004, direction de l'évaluation et de la prospective.*

Un engagement concret et quotidien de l'éducation nationale et de ses partenaires

Face à aux actes racistes et antisémites, aucune excuse personnelle, aucune raison extérieure, aucune explication sociale ne sont acceptables. La société française a besoin de repères collectifs. Face à l'individualisme ambiant et aux réflexes communautaires, face à la violence et la résurgence des phénomènes antisémites ou racistes, bref, devant la confusion des valeurs que suscite l'univers contemporain, François Fillon a estimé nécessaire de

revitaliser l'alliance entre la République et son Ecole.

✦ **La circulaire n° 2004-163 du 13 septembre 2004** (parue au BO n° 37 du 14 octobre 2004) vise à améliorer la prévention, le signalement et la sanction des actes à caractère raciste ou antisémite en milieu scolaire.

- Ainsi, tout propos, dessin, acte de violence, de menace ou de dégradation... à caractère raciste ou antisémite doit être **signalé sans délai au procureur de la République et à l'autorité académique**. En effet, le signalement est le point de départ d'une relation étroite entre l'établissement scolaire, le service de police ou l'unité de gendarmerie et le parquet, auquel il appartient de veiller à la cohérence et à la complémentarité des réponses apportées : les correspondants institués dans le cadre du ✦ **protocole d'accord** entre le ministère de l'éducation nationale et celui de l'intérieur interviendront de manière privilégiée.

- Il s'agit par ailleurs de **mieux informer, prendre en charge et accompagner les victimes**, notamment dans leurs démarches administratives ou judiciaires : les correspondants « aide aux victimes » mis en place au sein des commissariats de police en facilitent la mise en œuvre.

- En matière de prévention, **des actions éducatives** seront développées en lien avec des fonctionnaires de police, des militaires de la gendarmerie, des magistrats... **En cas de sanction** (disciplinaire ou pénale) des prolongements éducatifs doivent être recherchés. Les sanctions disciplinaires, conformément aux circulaires n° 97-085 du 27 mars 1997 et ✦ **n° 2000-105 du 11 juillet 2000**, peuvent donner lieu à des mesures d'accompagnement (relance de la formation civique des élèves).

- En vue de **mieux informer les acteurs**, les trois ministères concernés ont élaboré de nombreux documents en ligne sur leur site internet :

✦ www.interieur.gouv.fr - ✦ www.education.gouv.fr (guide républicain) - ✦ www.justice.gouv.fr

Le Guide "L'idée républicaine aujourd'hui"

Outil pédagogique destiné à rappeler les valeurs de la République et de la laïcité, le Guide « L'idée républicaine aujourd'hui » est diffusé depuis septembre 2004 dans les établissements scolaires à 250 000 exemplaires. Réalisé par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et destiné aux équipes pédagogiques, ce guide républicain a un double objectif : **renouveler l'enseignement civique** en rendant plus concrets les cours d'éducation civique, d'histoire et de philosophie, et **permettre aux élèves de s'approprier les principes républicains** en les faisant participer au débat civique qui est le véritable instrument du partage et de l'enracinement des valeurs. Il se présente sous la forme d'une anthologie de textes littéraires ou historiques, mais aussi d'œuvres cinématographiques ou d'émissions de télévision, susceptibles de toucher et d'alimenter concrètement la réflexion des élèves. Le guide républicain complète ✦ **la loi du 15 mars 2004** réglementant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse, dans les écoles, collèges et lycées publics et

✦ **la circulaire d'application** parue au BO n° 21 du 27 mai 2004.

✦ **le Guide "L'idée républicaine aujourd'hui"**

• **Des correspondants académiques sur les questions de racisme et d'antisémitisme**, placés sous l'autorité du recteur, ont été désignés dans les rectorats. Chargés du suivi des incidents avec les établissements, ils sont les interlocuteurs des associations pour les questions d'antisémitisme et de racisme. Ils assurent en outre le lien avec les référents « racisme, antisémitisme » des services préfectoraux, des parquets généraux, de la police, les officiers prévention- partenariat des groupements de gendarmerie, contribuant ainsi à la mise en cohérence des dispositifs.

• **Des dispositions concrètes** sont venues garantir l'application des principes républicains sur lesquels l'École repose. Ainsi, la loi du 3 février 2003 a renforcé les peines à l'encontre des auteurs d'infractions à caractère raciste, antisémite ou xénophobe. À ce sujet, une réunion du Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a permis de faire un point complet le 3 mai 2004.

• **Des mesures de soutien aux personnels** des établissements confrontés à ces difficultés sont mises en œuvre notamment grâce à l'action des médiateurs, qui pourront intervenir dans les établissements et y dénouer des situations de crise et des conflits, en coopération avec les équipes éducatives. Le ministre sera en permanence informé sur ces questions, grâce aux remontées quotidiennes des recteurs.

• **Les partenariats actifs que l'éducation nationale a engagé au plan local** se développent, concourant souvent à la réduction des phénomènes communautaristes. Leur objectif : l'intégration, mission essentielle du service public d'éducation.

• En Seine-Saint-Denis, **l'Observatoire des violences en milieu scolaire** est une aide précieuse. La collaboration entre la police, la justice et l'éducation nationale est exemplaire.

La lutte contre toutes les formes de violence scolaire est **une responsabilité partagée** – avec les autres services de l'État, avec l'ensemble des élus, avec le monde associatif, avec les familles – qui n'incombe pas à la seule Education nationale. Chacun doit jouer pleinement son rôle dans ce combat.

Des politiques partenariales pour lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Face à l'accroissement des infractions à caractère raciste ou antisémite en France ces dernières années, le Président de la République et le Gouvernement ont décidé de mobiliser l'ensemble des services de l'État contre ces atteintes aux principes fondateurs de la démocratie. La création, par le **✦ décret n° 2003-1164 du 8 décembre 2003**, du **Comité interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme** est la traduction institutionnelle de cet engagement.

Nombre de ces actes se produisent à l'intérieur comme aux abords des établissements scolaires et impliquent des réponses pertinentes, rapides et systématiques qui nécessitent une parfaite collaboration entre les services de l'État concernés.

Parmi ces réponses, figure un dispositif législatif (en ligne sur le site du ministère de la justice : **✦www.justice.gouv.fr**) que les lois du 3 février 2003 et du 9 mars 2004 ont complété en créant, à l'article 132-76 du code pénal, une nouvelle circonstance aggravante à caractère raciste, xénophobe ou antisémite.

Pour sa part, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place un ensemble de mesures préconisant d'une part, la plus grande fermeté face aux actes racistes et antisémites et renforçant d'autre part, la formation civique des élèves.

✦ La circulaire n° 2004-163 du 13 septembre 2004 (parue au BO n° 37 du 14 octobre 2004) a pour objet de préciser les objectifs devant être poursuivis et les dispositifs de coordination devant être mis en œuvre, en particulier dans le cadre des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), pour **améliorer la prévention, le signalement et la sanction des actes antisémites et racistes dans les établissements scolaires et à leurs abords.**

Voir aussi :

✦ toute l'actualité sur la lutte contre les violences racistes et antisémites

[haut de page](#)

accueil » grands dossiers » laïcité et valeurs républicaines » guide "L'idée républicaine aujourd'hui"

Laïcité et valeurs républicaines

Le Guide "L'idée républicaine aujourd'hui"

Outil pédagogique destiné à rappeler les valeurs de la République et de la laïcité, **le Guide « L'idée républicaine aujourd'hui »** a été diffusé en septembre 2004 dans les établissements scolaires à 250 000 exemplaires. **Il vient utilement compléter la loi réglementant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse, dans les écoles, collèges et lycées publics.** Ce guide constitue un élément important du plan d'ensemble mis en œuvre par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour lutter contre la montée des dérives racistes ou antisémites au sein des établissements scolaires.

Destiné notamment aux professeurs de français, d'histoire, de philosophie et d'éducation civique, ainsi qu'aux élèves qui pourront le consulter au centre de documentation et d'information, **ce guide républicain a un double objectif** : renouveler l'enseignement civique en rendant plus concrets les cours d'éducation civique, d'histoire et de philosophie, et permettre aux élèves de s'approprier les principes républicains en les faisant participer au débat civique qui est le véritable instrument du partage et de l'enracinement des valeurs.

Cet ouvrage comprend un abécédaire des mots clés de la République et se présente sous la forme d'une anthologie de textes littéraires ou historiques, mais aussi d'œuvres cinématographiques ou d'émissions de télévision, susceptibles d'alimenter concrètement la réflexion des élèves et de susciter en chacun un éveil à la citoyenneté.

Enraciner la réflexion des élèves dans le récit d'expériences vécues, ou dans la mise en œuvre artistique ou littéraire d'expériences plausibles, telle est la fonction de ce guide républicain qui vient compléter de manière positive la loi sur le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans le cadre scolaire.

La loi pose des limites en interdisant certaines pratiques, le guide permet d'expliquer l'origine, la force et la modernité des principes sur lesquels repose l'École républicaine.

Un outil pédagogique pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les dérives communautaristes

» Le Guide « L'idée républicaine aujourd'hui » répond à **la montée de la violence raciste et antisémitisme** dans les établissements scolaires :

Entre janvier et août 2004, **1 041 actes à motivation raciste et 235 actes à motivation antisémitisme** ont été recensés dans les établissements publics du second degré. Ces actes représentent 3 % des signalements et ont concerné un établissement sur dix.

Quatre types d'actes concentrent presque la totalité des actes à motivation raciste ou antisémitisme : près de 65 % des ces actes sont des insultes ou menaces graves ; 16 % sont des violences physiques sans arme ; viennent ensuite les tags (8 %) et les autres faits graves (8 %). Il faut également noter qu'une dizaine de violences physiques avec arme ou arme par destination à motivation raciste ont été signalés.

Dans 87 % des cas, **ce sont les élèves qui sont les auteurs** d'un acte raciste (83 % pour un acte antisémitisme). Environ 5 % des actes à caractère raciste et 13 % des actes antisémites sont le fait d'inconnus : il s'agit le plus souvent de tags. Les élèves constituent également le type de victimes le plus répandu : ils représentent environ 65 % des victimes d'actes racistes et 45 % des victimes d'actes antisémites. S'agissant des enseignants, ils représentent 12 % des victimes d'actes racistes et 17 % des victimes d'actes antisémites. *Source MENESR » Note d'information 04-25, octobre 2004, direction de l'évaluation et de la prospective.*

» Ce guide est aussi un moyen de **renouveler les cours d'éducation civique**, trop souvent abstraits, et qui doivent trouver leur voie entre deux écueils : d'une part, les « leçons de morale » telles qu'elles se pratiquaient encore dans les années cinquante ; d'autre part, les cours de droit constitutionnel pour enfants qui n'apportent pas de réponses satisfaisantes aux questions que se posent les élèves et les professeurs dans la réalité

quotidienne.

D'où l'idée qui anime le guide républicain, d'introduire plus massivement la fiction littéraire ou cinématographique, ainsi que le documentaire, pour venir en aide à l'enseignant.

Au sommaire du guide républicain :

- **Un abécédaire des mots de la République** rédigé par des intellectuels de renom qui ont accepté de présenter de façon simple mais rigoureuse le sens des mots qui ont scandé notre histoire : Antisémitisme, Civisme, Droits de l'Homme, Égalité, Humanisme, Individualisme, Laïcité, République.... Ces textes d'une qualité exceptionnelle serviront de point d'appui à une réflexion au sein des classes pour faire comprendre l'idée républicaine aux élèves.

- **Des repères chronologiques et des textes de référence** fournissent des balises pour la réflexion.

- **Une anthologie** propose 88 textes pour travailler en classe, regroupés en trois ensembles : voix d'hier, boussole pour aujourd'hui ; questions et débats pour le temps présent ; chansons, poèmes et récits. Ces textes ont été choisis pour leur valeur d'émotion et de réflexion.

- **Une filmographie commentée** rassemble des œuvres susceptibles de toucher et de faire réfléchir concrètement les élèves autour de thèmes comme l'absurdité du racisme, la Seconde Guerre mondiale, l'antisémitisme et le crime contre l'humanité, la République, la religion et la laïcité ou encore les combats pour la dignité de la personne...

✦ **La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004** encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, est parue au Journal officiel n° 65 du 17 mars 2004.

✦ **La circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004** a été publiée au Journal officiel du 22 mai 2004 et est parue au BO n° 21 du 27 mai 2004. Elle abroge et remplace la circulaire du 12 décembre 1989 relative à la laïcité, au port de signes religieux par les élèves et au caractère obligatoire des enseignements, la circulaire du 26 octobre 1993 sur le respect de la laïcité, et la circulaire du 20 septembre 1994 relative au port de signes ostentatoires dans les établissements scolaires.

Voir aussi :

✦ **la rubrique "Valeurs républicaines et laïcité" sur le site Eduscol**

[haut de page](#)

accueil ✦ grands dossiers ✦ lutte contre la violence ✦ lutte contre les manquements à l'obligation scolaire

La lutte contre la violence à l'École

La lutte contre les manquements à l'obligation scolaire

Les mesures annoncées le 26 mars 2003 pour lutter contre l'absentéisme scolaire ont pris effet à la rentrée de septembre 2003. **Elles privilégient l'axe de la prévention en renforçant le soutien individualisé aux familles.**

Faire preuve de réactivité face aux absences

L'établissement scolaire est le lieu privilégié du traitement des absences.

- Dès la première absence non justifiée de l'élève, le chef d'établissement doit engager le dialogue et la concertation avec la famille.
- Si, dans un délai d'un mois, les absences continuent, le dossier de l'enfant est transmis à l'inspecteur d'académie. Celui-ci peut alors proposer à la famille **un module de soutien à la responsabilité parentale.**
- En dernier recours, les parents seront passibles d'une amende de **750 euros.**

Responsabiliser les parents

La mise en place **des modules de soutien à la responsabilité parentale** s'inscrit dans une politique de soutien à la parentalité. Ces modules, fondés sur le volontariat des familles, seront élaborés sous l'autorité du préfet, et constitués en partenariat avec les caisses d'allocation familiales, le réseau associatif, les collectivités locales, les associations de parents d'élèves... Objectif : soutenir les familles en difficulté éducative et les aider dans la rescolarisation de leur enfant.

Le recours à un module de soutien à la responsabilité parentale sera proposé par l'inspecteur d'académie. Il doit s'inscrire le plus tôt possible dans l'histoire scolaire de l'enfant et de sa famille afin que la déscolarisation soit prévenue le plus précocement possible.

Sanctionner en dernier recours

- Le dispositif de sanction fondé sur la suspension des prestations familiales pour les familles dont les enfants manquent à l'obligation scolaire n'a pas été maintenu compte tenu de certains effets inéquitables ; il était difficile de l'appliquer de façon homogène sur l'ensemble du territoire.
- La **sanction pénale réprimant le manquement à l'obligation scolaire** est renforcée : le montant maximum de l'amende s'élèvera à **750 euros** (contre 150 euros jusqu'alors).
- Le dispositif prévu à l'article 227-17 du Code pénal est maintenu. Ce délit répond aux cas les plus extrêmes caractérisés par **une carence éducative grave** dont l'absentéisme n'est qu'une des composantes.
- Il est également prévu **un renforcement des peines encourues par les employeurs** qui font travailler des enfants soumis à l'obligation scolaire.

L'obligation scolaire

L'obligation scolaire a été introduite dans la législation républicaine française par la loi du 28 mars 1882. Elle comporte une double obligation :

- **l'inscription dans un établissement scolaire** ou l'instruction de la famille de tous les enfants de 6 à 16 ans;
- le respect de **l'assiduité scolaire** qui s'impose tout à la fois aux parents et aux enfants.

Elle a pour corollaire l'obligation faite à la Nation de garantir à l'ensemble des enfants d'âge scolaire les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires à leur scolarisation.

Voir aussi :

- ✦ [toute l'actualité sur la lutte contre les manquements à l'obligation scolaire](#)
- ✦ [Encart B.O. n°14 du 1er avril 2004 - "Obligation scolaire, contrôle de l'assiduité scolaire, sanctions pénales"](#)

[haut de page](#)

Enseignements

Les dispositifs relais

Le développement des dispositifs relais (classes relais et ateliers relais) a pour objet de renforcer les mesures de lutte contre l'échec scolaire et la marginalisation sociale d'élèves en rupture scolaire. Ces dispositifs s'adressent aux cas les plus difficiles et constituent un détour nécessaire pour la réinsertion scolaire. Ils sont rattachés à un collège.

Les dispositifs relais constituent des parcours permettant aux élèves en difficulté d'entrer dans un processus de resocialisation et de réinvestissement dans les apprentissages.

Extraire d'une classe de collège des élèves perturbateurs permet de pacifier la classe et de la remettre au travail. Pour l'élève concerné, le bénéfice est clair : il se retrouve dans un groupe de moins de 10 élèves, avec des professeurs qui savent adapter leur pédagogie. Au bout de 3 à 4 mois, le retour dans la classe doit être la règle.

Ces structures ont fait la preuve de leur efficacité; elles permettent notamment aux élèves accueillis de retrouver confiance et estime d'eux-mêmes et, ainsi, de se réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

La loi engagera une politique ambitieuse en multipliant par 5 le nombre de classes et ateliers relais en cinq ans (ils devraient passer de 300 à 1 500).

Les classes relais

Les classes relais, mises en place dès 1985 à titre expérimental, puis officialisées en 1998, permettent **un accueil temporaire** adapté des collégiens entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire. Leur objectif : permettre la réinsertion durable des élèves en leur offrant une formation générale complétée d'un enseignement technologique ou professionnel adapté.

Les classes relais s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la justice, ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale), les collectivités territoriales et le secteur associatif en direction de publics en risque de marginalisation scolaire et sociale et de leurs familles.

Au projet de loi de finances (PLF) 2004, 400 000 euros sont destinés à financer des heures supplémentaires d'enseignement pour les classes relais.

Les ateliers relais

Les ateliers relais ont été créés à la rentrée 2002 ✦ **B.O.n°37 du 10 octobre 2002**. Ce dispositif complémentaire des classes relais répond, sous des formes différentes, aux mêmes objectifs. Gérés par des associations de jeunesse et d'éducation populaire, les ateliers relais constituent **une modalité temporaire de scolarisation obligatoire**. Le séjour en atelier relais est limité à 12 semaines.

Elèves concernés : les ateliers relais accueillent des élèves de collège, éventuellement de lycée, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire qui peut se traduire par des manquements graves et répétés au règlement intérieur, un absentéisme chronique non justifié, une démotivation profonde dans les apprentissages voire une déscolarisation. Tout élève fréquentant un atelier relais reste sous statut scolaire.

Au PLF 2004, un montant de 6,4 millions d'euros est destiné à augmenter le nombre d'ateliers relais.

Dispositifs relais : 270 classes et 69 ateliers

Au 1er janvier 2004, 270 classes relais et 69 ateliers relais fonctionnaient (le nombre d'ateliers a triplé en un an). 3 971 élèves ont été accueillis dans le dispositif en 2002-2003, contre 2 600 en 1999-2000.

Une aide forfaitaire de 32 000 euros (en année pleine) est versée à l'association support locale, qui doit, sur ces fonds, recruter un coordonnateur et financer les activités éducatives extrascolaires. Les enseignements sont dispensés par des personnels de l'Éducation nationale.

L'objectif est de multiplier par cinq le nombre de dispositifs relais en cinq ans.

Voir aussi :

- ✦ [toute l'actualité sur les dispositifs relais](#)
- ✦ [la rubrique "Les dispositifs relais" sur le site Eduscol](#)
- ✦ [note d'évaluation de la DEP "Les dispositifs relais 1999-2003", novembre 2004](#)
- ✦ [Dispositifs-relais et École ouverte \(rapport IGEN-IGAEN, avril 2003\)](#)

[haut de page](#)

Enseignements

École ouverte

Le dispositif École ouverte

Lancé en 1991, le dispositif interministériel ⁽¹⁾ École ouverte s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes qui vivent dans des zones socialement défavorisées ou dans des contextes culturel et économique difficiles. Il permet d'accueillir dans les collèges et les lycées, pendant les vacances scolaires, les mercredis et les samedis, des jeunes (y compris des élèves des écoles élémentaires) qui ne partent pas en vacances. Les activités proposées ont un caractère scolaire pour 34% du temps en moyenne (aide méthodologique, aide aux devoirs, soutien). Pour le reste, elles sont culturelles (27% du temps), sportives et de loisirs.

École ouverte a des effets positifs : en ouvrant le collège ou le lycée sur le quartier et parfois sur un environnement plus large, l'École ouverte modifie le regard des jeunes sur leur établissement qui s'en trouve valorisé. Surtout, cette opération améliore les relations entre les jeunes et les adultes. Elle instaure ou consolide, dans l'établissement, un climat de confiance. Elle favorise par ailleurs la responsabilisation des élèves et permet à ceux d'entre eux qui sont nouveaux dans l'établissement, en particulier les élèves de 6ème, de s'adapter plus facilement et de construire un meilleur rapport au savoir.



(1) L'opération École ouverte résulte d'un partenariat interministériel, associant le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement, ainsi que le Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations.

À ces divers titres, École ouverte est un moyen efficace de lutte contre la violence à l'école.

En 2004, environ 115 500 élèves ont pu être accueillis, encadrés par 16 700 personnes volontaires. Pourtant 32% seulement des collèges appartenant à une zone ou un réseau d'éducation prioritaire bénéficiaient du dispositif.

Les crédits alloués par l'Etat se sont élevés en 2004 à 17,2 millions d'euros.



École Ouverte : 115 500 jeunes accueillis en 2004

En 2004, **653 établissements** (+ 14 % par rapport à 2003) répartis dans les 30 académies étaient engagés dans l'opération interministérielle École ouverte.

Au total, **115 500 jeunes** des premier et second degrés ont été accueillis (+ 12% par rapport à 2003) et encadrés par 16 700 personnes (contre 12 800 en 2003) pendant l'équivalent de 3 244 semaines d'ouverture (+ 7,5 % par rapport à 2003).

87 % des établissements engagés étaient des collèges dont 61 % situés en ZEP.

Pour en savoir plus



✦ "École ouverte : bilan 2004, perspectives 2005" sur le site EduScol

[haut de page](#)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche septembre 2005

L'enseignement secondaire [collèges, lycées]

L'internat scolaire public

Cadre structurant pour beaucoup d'élèves ne trouvant pas de conditions favorables à leurs études dans leur environnement, l'internat représente un atout déterminant pour la réussite scolaire et l'intégration sociale.

En collège, il existe **17 169 places** dont seulement 7 912 sont occupées car leur répartition géographique est peu homogène.

- ✦ [liste des correspondants des internats scolaires publics](#)
- ✦ [annuaire des internats](#)
- ✦ [la prime à l'internat](#)

Pour remédier à ces difficultés, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- **La publication** avec la Caisse des Dépôts et Consignations, de « L'internat scolaire public, un concept renouvelé », ouvrage de nature à aider les responsables de projets immobiliers.
- 4,57 millions d'euros destinés à participer à la construction ou à la rénovation d'internats scolaires publics, ont été délégués sur projets aux préfets en 2003.
- **Une aide financière**, depuis la rentrée scolaire 2001, d'un montant annuel de 231 euros pour tous les élèves internes boursiers.

- **Un partenariat** avec le groupe Pinault-Printemps-Redoute matérialisé par un ✦ **accord-cadre** signé en 2001 et renouvelé pour deux ans en 2003.

Cet accord-cadre a permis la signature de conventions avec deux collèges accueillant un internat, le collège André Canivez à Douai (Nord) et le collège Alfred Sisley à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne). Grâce à ces conventions, **des projets collectifs d'amélioration des conditions de vie à l'internat** ont été mis en œuvre, par l'intermédiaire de l'association SolidarCité créée par le groupe Pinault-Printemps-Redoute.

La collaboration entre le groupe Pinault-Printemps-Redoute et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est étendue le 7 juillet 2004 : une nouvelle convention permet l'octroi de **bourses au mérite** à des élèves de collège boursiers, internes et méritants, scolarisés en zone d'éducation prioritaire (ZEP). Ainsi, pour l'année scolaire 2004-2005, SolidarCité prévoit l'attribution d'environ **50 bourses d'un montant annuel unitaire de 2 300 euros** destinées à financer les frais d'internat, de trousseau, de fournitures scolaires, de transport ainsi que les frais relatifs à la mise en œuvre du projet personnel de l'élève.

Le programme de réhabilitation de l'internat scolaire public est ambitieux, les mesures déjà prises témoignent d'une volonté forte de valoriser cette scolarisation, alternative constructive pour nombre d'élèves.

Archives

- ✦ [Le développement de l'internat scolaire public](#) (dossier de presse du 11/05/01)
- ✦ [Journée nationale d'étude sur le développement de l'internat scolaire public](#) (dossier de presse du 19/12/00)
- ✦ ["Une nouvelle actualité pour l'internat scolaire ?"](#), rapport de Marie-Françoise Pérol-Dumont, novembre 2001
- ✦ ["L'internat scolaire public : les leçons du terrain"](#), rapport IGEN-IGAEN, juillet 2002

[haut de page](#)

La lutte contre la violence à l'École

SIGNA : le logiciel de recensement des phénomènes de violence

Mieux connaître les phénomènes de violence pour mieux les prévenir

Le logiciel Signa de recensement des phénomènes de violence a été mis en place à la rentrée scolaire 2001-2002.

Il couvre l'ensemble des collèges et lycées publics et des circonscriptions du premier degré. Objectif : recenser de manière exhaustive les actes "graves" de violence survenus à l'école et ses abords.

Le logiciel Signa répond à une volonté de disposer de statistiques fiables et faciles à exploiter.

A la demande de François Fillon, la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) publie régulièrement les données relatives aux actes de violence dans les établissements scolaires publics du second degré établies à partir du logiciel Signa.

Les quatre objectifs du logiciel Signa

- **Cibler le recensement sur la notion de violence.** Seuls les faits graves sont recensés, à savoir :
 - ceux dont la qualification pénale est évidente ;
 - ceux qui ont fait l'objet d'un signalement à la police, à la justice ou aux services sociaux du Conseil général ;
 - ceux qui, sans présenter les caractéristiques précédentes, ont eu un retentissement important dans la communauté scolaire.
- **Intégrer le premier degré** : pour la première fois un dispositif national permet de connaître la situation dans les écoles.
- **Apporter des informations nouvelles** (dans le respect des règles de protection des libertés individuelles) concernant les tranches d'âge et le sexe des auteurs et des victimes ainsi que les lieux où se sont déroulés les faits.
- **Rendre les données plus fiables** : à cet effet, le recensement concerne la totalité des circonscriptions du premier degré et des établissements du second degré dont il est impératif d'obtenir qu'ils renseignent ce logiciel pour chaque période de l'année scolaire (6 périodes de 2 mois), même en l'absence de tout incident.

Les exploitations

- Des analyses statistiques sont régulièrement effectuées et présentées par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP). Elles sont adressées à tous les recteurs et inspecteurs d'académie-DSDEN afin de fournir des référents aux différents niveaux du système éducatif.
- Les données de Signa sont exploitables au niveau académique et départemental et doivent permettre de fixer des priorités . Elles sont un outil indispensable pour le fonctionnement des observatoires académiques ou départementaux de la violence à l'école.
- Les données de Signa doivent faciliter le dialogue entre les différents niveaux de l'Éducation nationale (école, établissement, IA-DSDEN, recteur, administration centrale) et avec les partenaires institutionnels, en particulier dans le cadre des Contrats locaux de sécurité.

Voir aussi :

- ✎ [Les chiffres de la violence à l'école](#)

[haut de page](#)

La lutte contre la violence à l'École

Les chiffres de la violence

Les notes d'information de la direction de l'évaluation et de la prospective

✂ [note d'information 05.30](#) [novembre 2005]

Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2004-2005 - (format pdf - 127 Ko)

✂ [note d'information 04.25](#) [octobre 2004]

Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2003-2004- (format pdf - 104 Ko)

✂ [note d'information 04.24](#) [octobre 2004]

Auteurs et victimes des actes de violence signalés par les établissements publics du second degré en 2002-2003- (format pdf - 235 Ko)

✂ [note d'information 04.04](#) [février 2004] (format pdf - 152 Ko)

Les actes de violence à l'école recensés dans SIGNA en 2002-2003

✂ [note d'information 02.23](#) [mai 2002] (format pdf - 563 Ko)

- Recensement des actes de violence à l' École - septembre 2001/février 2002

✂ [note d'information 02.01](#) [janvier 2002] (format pdf - 285 Ko)

Recensement des actes de violence à l'École - septembre/octobre 2001

Les actes de violence dans le second degré (recensement des données SIGNA)

✂ [janvier-février 2005](#) (format pdf - 271 Ko)

✂ [novembre-décembre 2004](#) (format pdf - 245 Ko)

✂ [septembre-octobre 2004](#) (format pdf - 121 Ko)

✂ [mai-juin 2004](#) (format pdf - 287 Ko)

✂ [mars-avril 2004](#) (format pdf - 109 Ko)

[haut de page](#)

La lutte contre la violence à l'École

Cadre juridique

- ✎ **B.O. n°39 du 28 octobre 2004** - Circulaire n°2004-176 du 19-10-2004 ; Organisation des procédures disciplinaires dans les EPLE
- ✎ **B.O. n°37 du 14 octobre 2004** - Circulaire n°2004-163 du 13-9-2004 ; Mesures visant à prévenir, signaler les actes à caractère raciste ou antisémite en milieu scolaire et sanctionner les infractions -
- ✎ **Encart B.O. n°14 du 1er avril 2004** ; Obligation scolaire, contrôle de l'assiduité scolaire, sanctions pénales
- ✎ **BO n°9 du 26 février 2004** : Protection du milieu scolaire - Usage de l'Internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs
- ✎ **BO n°6 du 5 février 2004** : Préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées
- ✎ **BO n°3 du 15 janvier 2004** : Organisation pédagogique des établissements - Avenant à la convention-cadre du 2 octobre 2002 relative aux ateliers relais
- ✎ **BO n°46 du 11 décembre 2003** : La santé des élèves – Programme quinquennal de prévention et d'éducation
- ✎ **BO n°21 du 22 mai 2003** : Pilotage et accompagnement des dispositifs relais : classes relais et ateliers relais.
- ✎ **Encart BO n°14 du 3 avril 2003** : Préparation de la rentrée 2003 dans les écoles, les collèges et les lycées
- ✎ **B.O. n°37 du 10 octobre 2002** : Convention cadre et cahier des charges relatifs aux ateliers relais
- ✎ **B.O. n°1 du 3-01-2002** : Organisation d'un concours de messages sur le thème de la lutte contre la violence.
- ✎ **BO n°39 du 25 octobre 2001** : Organisation d'un concours de messages sur le thème de la lutte contre la violence.
- ✎ **BO n°32 du 6 septembre 2001** : **Mesures de prévention et de lutte** contre les actes de violence à l'école et aux abords des établissements scolaires en Ile-de-France - Concours "Manifeste contre la violence"
- ✎ **BO n°23 du 7 juin 2001** : Préparation de la rentrée 2001 en lycée professionnel .
- ✎ **BO n°25 du 21 juin 2001** : Instruction concernant le bizutage
- ✎ **BO n°12 du 22 mars 2001** : Protection du milieu scolaire - Lutte contre les violences sexuelles
- ✎ **BO spécial n°1 du 25 janvier 2001** : Missions des infirmières de l'éducation nationale - cadre général - missions et fonctions des infirmier(ère)s conseillers techniques - fonctions des infirmiers(ères) dans les écoles et les établissements scolaire - contexte institutionnel et partenarial
- ✎ **BO hors série n°10 du 2 novembre 2000** : A l'école, au collège et au lycée, de la mixité à l'égalité (prévention des violences sexistes et sexuelles)
- ✎ **BO n°38 du 26 octobre 2000** :
 - Lettre de mission pour la présidence du Comité national de lutte contre la violence à l'école
 - Nomination des membres du Comité national de lutte contre la violence à l'école
 - Création du Comité national de lutte contre la violence à l'école
- ✎ **BO n°29 du 27 juillet 2000** : La loi n° 98-468 du 18 juin 1998 a créé un délit spécifique de bizutage et prévoit une répression pénale pour les élèves comme pour les enseignants
- ✎ **BO spécial n°8 du 13 juillet 2000** : Procédures disciplinaires et règlement intérieur
- ✎ **Guide juridique du chef d'établissement** du 22 novembre 1999
- ✎ **BO hors série n°9 du 4 novembre 1999** : Repères pour la prévention des conduites à risques
 - Volume 1 Guide pratique
 - Volume 2 Guide théorique
- ✎ **BO N°31 du 9 septembre 1999** : Encart "instruction concernant le bizutage"
- ✎ **BO hors série n°3 du 20 mai 1999** : Renforcement du contrôle de l'obligation scolaire
- ✎ **BO hors série n°11 du 15 octobre 1998** sur la violence en milieu scolaire :

- **Lutte contre la violence en milieu scolaire et renforcement des partenariats**
- **Un guide pratique** : Approches partenariales en cas d'infractions dans un établissement scolaire (au format .pdf - 75 Ko - 15 pages)
- ✦ **BO n° 13 du 28 mars 96 et n° 23 juin 96** : Plan de prévention de la violence en milieu scolaire

[haut de page](#)

© Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche janvier 2005

La lutte contre la violence à l'École

Bibliographie

- AMADO G. et GIUST-DESPRAIRIES F. : *L'école : lieu de socialisation ?* Ed. Eska - 1999
- AUBERT J.L. La violence chez les jeunes. Paris, O. Jacob - 2001
- AUDUC J.L. : *Enseigner en banlieues*. Paris , Hachette - 1996
- AUSSENBERG J. et CZERNICHOW S. et GEBEROWICZ B. : *Violences familiales* . Syros/Alternatives - 1994
- BACHMAN C. : *L'école et les apprentis casseurs*. Migrants formation, n° 97 - 1994
- BACHMAN C. LEGUENNEC N. : *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville*. Paris, Albin michel - 1996
- BADACHE R. Jeux de drôles : jeunes et société, quand le théâtre transforme la violence. Paris, La Découverte - 2002
- BALLION R. : *Le lycée, une cité à reconstruire*. Paris, Hachette - 1993
- BALLION R. : *La gestion de la transgression à l'école*. CNRS - 1996
- BALLION R. : *Les difficultés des lycées vues à travers les transgressions*. 1997
- BARANGER P. : *Cadre, règles et rituels dans l'institution scolaire* .Presses universitaires de Nancy - 1999
- BARLES C. et BOUCRIS L. et DUMONT F. : *Ecole et violence*. Association pour le développement d'auxiliaires pédagogiques et de technologies d'enseignement - 1997
- BARRIERE E. PAIN J. : *Violences à l'école: une étude comparative européenne à partir de douze établissements scolaires du deuxième degré, en allemagne ,angleterre, france*.1997 dans violences à l'école
- BARRERE A. MARTUCCELLI D. : *L'école à l'épreuve de l'ethnicité*. Les annales de la recherche urbaine n° 75 - 1995
- BAUDRY P., BLAY C., CHOQUET M., DEBARDIEUX E. et POMMERREAU X. Souffrances et violences à l'adolescence ; Qu'en penser ? Que faire ? ; Rapport à Claude BARTOLONE, ministre délégué à la ville. Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ESF Editeur - 2000
- BONAFE-SCHMITT J.P. La médiation scolaire par les élèves. Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ESF Editeur - 5 septembre 2000
- CHARLOT B., EMIN L. et de PERETTI O. Les aides-éducateurs : une gestion communautaire de la violence scolaire. Paris, Anthropos - 2002
- BAUER A. et RAUFER X. : *Violences et insécurités urbaines* . Presses universitaires de France - 1998
- BAYADA B. et BISOT A.C. et BOUBAULT G. : *Conflit, mettre hors-jeu la violence*. Chronique sociale - 1997
- BETREMIEUX B. : *Histoires... d'en parler*. JE.TU.IL... -1990
- BERGERET J. et OLIEVENSTEIN C. : *Les toxicomanies parmi les autres*. O. Jacob -1990
- BERGERET J. : *La violence fondamentale*. Paris, Dunod -1985
- BODY-GENDROT S. : *Ville et violence. L'irruption de nouveaux acteurs*. Paris, p.u.f. - 1993
- BODY-GENDROT S. : *Réagir dans les quartiers en crise : la dynamique américain* . Paris, la documentation française - 1996
- BODY-GENDROT S. : *La violence dans l'école américaine : une invitation à la réflexion*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- BONNAFE-SCHMITT J.P. : *La médiation : une justice douce*. Paris, syros.
- BONNAFE-SCHMITT J.P. : *La médiation scolaire : une technique de gestion de la violence ou un processus éducatif ?* in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- BOTTIN Y. : *Le dispositif et les actions de prévention de la violence en milieu scolaire en seine-saint-denis. Bilan et perspectives*. Académie de créteil - dec.1992/dec.1994
- BOTTIN Y. : *Violence et insécurité en milieu scolaire en seine saint-denis, premier bilan de la politique de prévention*. Académie de créteil - 1994
- BOUCHARD J.M. ET BARBIN.X et JOHANNES A. : *La violence dans la vie scolaire (2)*. Conseiller d'éducation - 1994
- BOUMARD P. MARCHAT J.F. : *Chahut, ordre et désordres dans l'institution éducative*. Paris, Armand Colin - 1993
- BOURDIEU P. : *Médiations pascaliennes*. Paris, Le Seuil
- BOURDIEU P. PASSERON J.C. : *La reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, minuit - 1970
- BRAUN P. et LAKROUF K. : *Les enfants de la terreur : La jeunesse des banlieues aujourd'hui*. Mercure de France - 1993

- Les cahiers de la sécurité intérieure : *La violence à l'école*. n° spécial, la documentation française, n° 15 - 1994
- Les cahiers de la sécurité intérieure : *Délinquances quotidiennes*. n° spécial, la documentation française , n°23 - 1996
- CARRA C. SICOT F. : *Perturbations et violences à l'école, déviance et société* - 1996
- CARRA C. SICOT F. : *Pour un diagnostic local de la violence à l'école : enquête de victimisation dans les collèges du département du Doubs*. convention de recherche
- CARRA C. SICOT F. : *Une autre perspective sur les violences scolaires : l'expérience de victimisation*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- CASANOVA R. : *Prévenir et agir contre la violence dans la classe*. Ed. Hatier - 2000
- CHALVIN M.J. : *Prévenir conflits et violence*. Paris, Nathan - 1994
- CHALVON M. : *La violence à la télévision*. Les écrits de l'image - 1994
- CHAMBOREDON J.C. : *La délinquance juvénile, essai de construction de l'objet*. Revue française de sociologie, XII-3
- CHARLOT B. : *L'école en banlieue : ouverture sociale et clôture symbolique*. Administration et éducation, n°3
- CHARLOT B. et EMIN J.C. : *Violences à l'école, état des lieux*. Paris, Armand Colin - 1997
- CHARLOT B. et LECLERC M. et DEBARDIEUX E. : *Violences à l'école : état des recherches*. Education et formations (Les dossiers) - 1997
- CHARLOT B. et EMIN J.C. : *Violence à l'école : état des savoirs*. Armand Colin - 1997
- CHAUVEAU G. ROGOVAS-CHAUVEAU E. : *A l'école des banlieues*. Paris, ESF - 1995
- CHESNAIS J.C. : *Histoire de la violence*. Paris, Laffont - 1991
- CHEVALIER L. : *Classes laborieuses et classes dangereuses*. Paris, Hachette - 1958
- CHOQUET M. : *Souffrances et violences à l'adolescence : qu'en penser, que faire*. Collection actions sociales/confrontation - septembre 2000
- CHOQUET M. LEDOUX S. : *Adolescents*. Paris, Inserm - 1994
- CLUZEL J. (sous la dir.) Jeunes, éducation et violence à la télévision. Colloque organisé par l'association Démocratie Médias le 29 avril 2003. Paris, P.U.F. - 2003
- COLLECTIF : *Paul Eluard, un collègue aux Minguettes*. Paris, Syros - 1987
- COLOMBIER C., MANCEL G., PERDRIEAULT M. : *Collèges, faire face à la violence*. Paris, Syros - 1984
- CONSEIL DE L'EUROPE. Violence à l'école, un défi pour la communauté locale : partenariats locaux pour la prévention et la lutte contre la violence à l'école : Conférence du 2 au 4 décembre 2002 à Strasbourg (France) ; Strasbourg, Conseil de l'Europe - 2004
- CONSEIL DE L'EUROPE. Violence à l'école : sensibilisation, prévention, répression. Strasbourg, Conseil de l'Europe - 2000
- COSLIN P.G. : *Les adolescents devant les déviances*. Paris, p.u.f. - 1996
- COSLIN P.G. : *A propos des comportements violents observés au sein des collèges*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- CRUBELLIER M. : *L'enfance et la jeunesse dans la société française 1800-1950*. Paris, Armand Colin - 1979
- CUSSON M. : *La violence à l'école, le problème et les solutions*. apprentissage. 1990
- DEBARDIEUX E. et BLAYA C. (sous la dir.) La violence en milieu scolaire, Volume 3 : Dix approches en Europe. Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ESF Editeur - 2001
- DEBARBIEUX E. : *La violence dans la classe*. Paris, ESF. - 1995
- DEBARBIEUX E. : *De la violence à l'école. Prolégomènes pour des recherches et des pratiques*. Actes, psychanalyse et sociétés, n° 6 - 1992
- DEBARBIEUX E. : *Ecole du quartier ou école dans le quartier. Violence et limites de l'école*. Migrants-Formation, n° 97.- 1994
- DEBARBIEUX E. : *Violence, sens et formation des maîtres*.
- DEBARBIEUX E. : *La violence en milieu scolaire. 1- état des lieux*. Paris, esf - 1996
- DEBARBIEUX E. : *La violence en milieu scolaire : le désordre des choses*. Paris, esf - 1999
- DEBARBIEUX E. : *Insécurité et clivages sociaux, l'exemple des violences scolaires annales de la recherche urbaine*. no 75 - 1997
- DEBARBIEUX E., DARNAL A. : *Recherche et pratique sur la violence à l'école par la médiation sociologique*. Skhole, n° 3 - 1995
- DEBARBIEUX E., DUPUCH A., MONTOYA Y. : *Pour en finir avec le handicap socio-violent*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- DEBARBIEUX E., GARNIER A., TICHIT L. : *Incivilités et fractures sociales au collège. L'orientation scolaire et psychologique*. 1998
- DEBARBIEUX E., TICHIT L. : *Ethnicité, punitions et effet-classe: une étude de cas*. Migrants-formation, n° 109 - 1997
- DEBOUT M. : *Travail, violences et environnement*. Avis et rapports du conseil économique et social - 2000.
- DEBOUTTE G. : *Comment en finir avec les persécutions à l'école ? L'enfant, ni loup ni agneau*. Chronique sociale - 1997.
- DECUGIS J.M. et LE PUIL G. et FLEURY E. : *La violence en milieu scolaire*. Adripress - 1996.
- DEFRANCE B. La violence à l'école. Paris, Syros - 2000
- DEFRANCE B., TOMKIEWICZ S. et VIVET P. Violences scolaires : les enfants victimes de la violence à l'école. Paris, Syros - 2000

- DEFRANCE B. : *La violence à l'école*. Paris, Syros-alternatives - 1992.
- DEFRANCE B. : *Sanctions et discipline à l'école*. Paris, Syros - 1999
- DHOQUOIS R. : *Civilités et incivilités*. Les cahiers de la sécurité intérieure, 23 - 1996.
- DIAZ B. et LIATARD-DULAC B. : *Contre violence et mal-être : la médiation par les élèves*. Nathan pédagogie- 1998.
- DUBET F. : *Les mutations du système scolaire et les violences à l'école*. Les cahiers de la sécurité intérieure, la violence à l'école, n° spécial, la documentation française - 1994
- DUBET F., MARTUCELLI D. : *A l'école, sociologie de l'expérience scolaire*. Le Seuil - 1996
- DUBET F. : *La laïcité dans les mutations de l'école*, Sous la direction de Weviorka m. , une société fragmentée, Paris, la découverte - 1996
- DUBET F. et PAIN J. : *La violence à l'école*. Les Cahiers de la sécurité intérieure - 1994
- DUBET F. : *La galère : jeunes en sursis*. Paris, Ed. Points - 1987
- DUCLOS D. : *Le complexe du loup-garou : la fascination de la violence dans la culture américaine*. Ed. de La Découverte - 1994
- DULONG R. et PAPERMAN P. : *La réputation des cités HLM*. L'Harmattan - 1992
- DUMAY J.M. : *L'école agressée : réponses à la violence*. P. Belfond - 1994
- DUPREZ D. et HEDLI M. : *Le mal des banlieues ? : Sentiment d'insécurité et crise identitaire*. L'Harmattan - 1992
- DRUEL P. : *Etablissements déstabilisés*. Education et Devenir - 1999
- EMIN J.C. : *Violences à l'école. état des lieux*. Paris, Armand-Colin
- ESTRELA M.T. : *Autorité et discipline à l'école*. Paris, ESF - 1992
- FAVRE D. : *La violence n'est pas une fatalité*. Revue panoramique n°44 2000 (176-180)
- FAVRE D., FORTIN L. : *Aspects socio-cognitifs de la violence chez les adolescents et développement d'attitudes alternatives utilisant le langage*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- FILLIEULE O. : *Les fondamentaux de la sécurité, présentation du texte de Jean-Claude Chamboredon*. Les cahiers de la sécurité intérieure, n° 29 - 1997
- FILLOUX J. : *Du contrat pédagogique*. Paris, Dunod - 1986
- FINKELSTEIN-ROSSI J. : *Violences dans la cité : mineurs, délits et incivilités*. L'atelier de l'archer - 1999
- FIZE M. et BACHMANN C. et LE GUENNEC N. : *Violences, conflits et médiations*. Migrants-formation - 1993
- FLORO M. : *Questions de violence à l'école*. Erès - 1996
- FONDATION DE FRANCE - AGF : *Santé des jeunes*. Paris - 1995
- FORTIN L., BIGRAS M. : *Les facteurs de risque et les programmes de prévention auprès d'enfants en troubles de comportement*. Québec: Behaviora, Easman - 1996
- FOTINOS G. et FORTIN J. *Une école sans violence ? ; de l'urgence à la maîtrise*. Paris, hachette Education - 2000
- FOTINOS G. et FORTIN J. : *Une école sans violence ?* Ed. Hachette Education - 2000
- FOTINOS G. : *La violence à l'école, état de la situation en 1994*. Analyse et recommandations ministère de l'Education nationale - 1995
- FOUCAULT M. : *Surveiller et punir, naissance de la prison*. Paris, Gallimard - 1975
- FREMONT P. et BEVORT E. (Coord.) *Médias, violence et éducation : l'école face aux discours sur la violence tenus dans les médias : actes de l'université d'été*. Paris, CNDP/CLEMI - 2001
- FRYDMANN M. : *Télévision et violence*. Les Ed. Médicales et Paramédicales - 1993
- GANTY J. : *La violence en communauté française de Belgique*. Bruylant academia - 1993
- GERBNER G. : *Pouvoir et danger de la violence télévisée*. Les cahiers de la sécurité intérieure. n°20 - 1995
- GUILLOTTE A. : *Violence et éducation : incidents, incivilités et autorité dans le contexte scolaire*. Presses universitaires de France - 1999
- GIRET G. et DUCHE D.J. : *Violence et meurtre à l'adolescence*. Editions Universitaires - 1991
- GRIGNON C. : *L'ordre des choses, les fonctions sociales de l'enseignement technique*. Paris, Seuil - 1970
- GRISAY A. : *Le fonctionnement des collèges et ses effets sur les élèves de sixième et cinquième*. Education et formations, n° 32 - 1993
- GROUX G. : *Le conflit en mouvement*. Paris, Hachette - 1996
- GUERRAND P.H. : *C'est la faute aux profs*. Paris, La découverte - 1987
- GUILLOU S. : *Pour une nouvelle autorité des parents : sans le retour du bâton*. Milan - 1999
- HAMON H. : *Comment la violence psychologique est pensée dans le champ judiciaire de l'assistance éducative, maltraitance psychologique*. Paris, Fleurus-tardy - 1996
- HANNOUM H., DROUIN-HANS A.M. : *Pour une philosophie de l'éducation*. Paris, Dijon cndp - 1994
- HEBERT J. : *La violence à l'école : guide de prévention et techniques d'intervention*. Montréal: les éditions logiques - 1987
- HELLBRUN R. : *Pathologie de la violence*. Paris, réseaux-eres - 1982
- HELLBRUN R. : *Intégrer la violence*. Vigneux, Matrice - 1986
- HENRIOT-VAN-ZANTEN A. : *L'école et l'espace local. les enjeux des zones d'éducation prioritaires*. Lyon, p.u.f. - 1990
- HIERNAUX J.P. , NIZEF-T J. : *Violence et ennui. malaise au quotidien dans les relations*

- professeurs-élèves*. Paris, puf - 1984
- HORENSTEIN M. : *Les enseignants victimes de la violence*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- HUERRE P. Ni anges ni sauvages : les jeunes et la violence. Paris, A. Carrière - 2002
- HUGON M.A. Classes-relais : l'école interpellée. Amiens, CRDP de Picardie - 2002
- IHESI : *Jeunesse et sécurité, dossier du 3ème séminaire de la septième session nationale d'études*. Exemplaire dactylographié - 1996
- INFO COM : *Prévention de la violence dans les établissements scolaires*. Académie de versailles - 1995
- JALOUZI A. : *Les années banlieues*. Paris, Le Seuil -1992
- JOIE G. Gérer la violence en milieu scolaire. Lyon, Chronique sociale - 2001
- JOYEUX Y. : *L'éducation face à la violence : vers une éthique de la gestion de la classe*. ESF -1996
- JUBIN P. : *L'élève " tête à claques "*. Paris, ESF - 1989
- KAMMERER P. Adolescents dans la violence : médiations éducatives et soins psychiques. Paris, Gallimard - 2000
- LAGRANGE H. : *La civilité à l'épreuve, crime et sentiment d'insécurité*. Paris, puf - 1995
- LAPASSADE G. : *Guerre et paix dans la classe, la déviance scolaire*. Paris, Armand Colin - 1993
- LAPEYRONNIE F. et DUBET D. : *Les quartiers d'exil*. Paris, Seuil - 1992
- LASCOUX J.P. Pratique de la médiation : une méthode alternative à la résolution des conflits. Issy-Les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), ESF Editeur - 2004
- LARIVÉE S., PARENT S., CHARLEBOIS P., GAGNON C., LEBLANC M., TREMBLAY R.E. : L'interaction du profil intellectuel et de la turbulence à l'école primaire comme prédicteur de la délinquance autorévélee. *Psychologica belgica*, 34-1, 1-3 - 1994
- LAZAR J. La violence des jeunes : comment fabrique-t-on des délinquants ? Paris, Flammarion - 2002
- LEBAILLY P. La violence des jeunes : comprendre et prévenir. Paris, ASH - 2001
- LE BARS S. : *La mobilisation contre la violence*. Le Monde de l'Education - 1995
- LECOMTE J.M et GLAUX J.P. : *Prévention de la violence en milieu scolaire*. La Revue du droit scolaire - 1994
- LE GALL G. : *La politique de la ville: les quartiers en difficulté et la violence dans les établissements scolaires*. Paris, conseil économique et social de la région Ile de france - 1994
- LELIEVRE C. : *Sens et violence à l'école*. Les cahiers de la sécurité intérieure, n° 15 - 1994
- LE LUYER F. : *La barrière bleue : répondre à la violence en milieu scolaire, livret pédagogique*. CDDP de l'Eure - 1995
- LEON J.M. : *Violence et déviance chez les jeunes - problèmes de l'école, problèmes de la cité*. Ministère de l'Education nationale - 1993
- LEPOUTRE D. : *Coeur de banlieue. Codes, rites et langages*. Paris, Odile Jacob - 1997
- LEYDER J. : *La violence à l'école : des constats aux réactions*. Adolescence, n° 15-2 -1997
- LOISEAU S. : *La violence à l'école*. Journal des instituteurs et des institutrices - 1995
- LONGHI G., MAZOYER D., VAILLANT M. et VERGEZ M.D. Face aux incivilités scolaires : quelles alternatives au tout sécuritaires. Paris, Syros - 2001
- LORRAIN J.L. : Les violences scolaires. Paris, P.U.F. - 2003
- LORECERIE F. : *Laïcité 1996. La république à l'école de l'immigration*. Revue française de pédagogie, n° 117 - 1996
- LORECERIE F. : *Laïcité 1996. La république à l'école de l'immigration*. Revue française de pédagogie, n° 117 - 1996
- LOU V. : *La violence, carton rouge*. Ed. Actes Sud Junior - 1989
- MARTICHOUX J. Violence des jeunes : les parents sont-ils démissionnaires ? Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), Prat - 2000
- MARTINEZ M.L. et SEKNADJE-ASKENAZI J. (ouvrage collectif présenté par) Violence et éducation : de la méconnaissance à l'action éclairée. Paris, L'Harmattan - 2001
- MERIEU P. et GUIRAUD M. : *L'école ou la guerre civile*. Plon - 1997
- MIDOL A. : *Crises, agressions, conflits : guide des comportements*. CNPP - 1988
- MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE (DESCO). Apprendre sans violence. Paris, CNDP - 2002
- MUCHIELLI R. : *Comment ils deviennent délinquants*. Les Editions Sociales Françaises - 1968
- NICK C. : *Stop la violence*. Fayart - 1999
- NUPTIA G. et VITALI C. et BARANSKI M. : *La violence dans la vie scolaire (1)*. Conseiller d'éducation - 1994
- OBIN J.P. (sous la dir.) L'école contre la violence : recommandations pour un établissement scolaire mobilisé. Lyon, CRDP de Lyon - 2003
- OLIVIER C. Les parents face à la violence de l'enfant. Paris, Fayard - 2000
- PAIN J. et BUHAGAR C. : *Les violences en milieu scolaire*. Amarcande - 1992
- PAIN J. : *Ecoles : violence ou pédagogie*. Matrice - 1992
- PAIN J. : *Intégrer la violence*. Matrice - 1986
- PAIN J. et GRANDIN-DEGOIS M.P et LE GOFF C. : *Banlieues : les défis d'un collègue citoyen*. ESF - 1998

- PAON A. et PRESSE M.C et AMIEL A. : *Face à la violence*. Cahiers pédagogiques - 1999
- PAYET J.P. : " *le sale boulot " division morale du travail dans un collège de banlieue*. Les annales de la recherche urbaine, n° 75 - 1997
- PAYET J.P., VAN ZANTEN A. : L'école, les enfants de l'immigration et des minorités ethniques : une revue de la littérature française, américaine et britannique. Revue française de pédagogie, n° 117 - 1996
- PERALVA A. : Des collégiens et de la violence. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- PERRENOUD P. : *Le dialogue à l'école, un échange définitivement inégal ?* Revue de psychologie de la motivation, 21 - 1996
- PETITCLERC J.M. Enfermer ou éduquer : les jeunes et la violence. Paris, Dunod - 2004
- PETITCLERC J.M. Et si on parlait de la violence ? Paris, Presses de la Renaissance - 2002
- PILOZ L. : *Maîtriser la violence à l'école : prévention et traitement de la violence en milieu scolaire*. De Boeck Université/Belin - 1999
- POCHET C., OURY F. : *Qui c'est "l'conseil ?"*. Paris, Maspéro - 1979
- PORCHER B. : *La violence dans les établissements scolaires : enquête administrative*. CFIET - 1991
- PRAIRAT E. : *Eduquer et punir*. Nancy, Presses Universitaires - 1994
- PROCHAZKA J.Y. : *Agir face à la violence*. Hachette Livre - 1996
- PUJADE - RENAUD C. : *Le corps de l'élève dans la classe*. Paris, ESF - 1983
- PUJADE - RENAUD C. : *Le corps de l'enseignant dans la classe*. Paris, ESF - 1984
- RAMOGNINO N., FRANDJI D., SOLDINI R., VERGES P. : *L'école comme dispositif symbolique et les violences scolaires - l'exemple de trois collèges marseillais*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997
- RANCUREL M. : *La violence à l'école. constats, réflexions, propositions, recueil de notes de l'inspection générale*. Ministère de l'Education nationale - 1992
- RANCUREL M. : *L'éducation nationale face à la violence scolaire* . Les cahiers de la sécurité intérieure, n° 15 - 1994
- RENOUARD J.M. : *Un bilan de la recherche française sur la protection judiciaire de la jeunesse (1970-1995)*. Rapport pour la mission de recherche droit et justice, Paris - 1995
- REY C. (sous la dir.) : *Les adolescents face à la violence*. Paris, Syros - 1996
- ROBERT F. : *Enseigner le droit à l'école*. ESF - 1999
- ROCHE S. : *Le sentiment d'insécurité*. Paris, puf - 1993
- ROCHE S. : *Lasociété incivile, qu'est-ce que l'insécurité ?* Paris, Le Seuil - 1996
- ROJMANN C. et PILLODS S. : *Savoir vivre ensemble : agir autrement contre le racisme et la violence*. Syros - 1998
- RONDEAU M.C., TRANCART D. : *Les collèges sensibles, description*. Education et formations n° 40 - 1995 : *Le rôle de l'école dans la prévention de la délinquance juvénile*. Conseil de l'europe - 1972
- SAMET C. (sous la dir.) *Violence et délinquance des jeunes*. Paris, La Documentation Française - 2001
- SEMELIN J. *La non-violence expliquée à mes filles*. Paris, Seuil - 2000
- SERCEAU M. (sous la dir.) *La violence à l'école, toute réflexion faite*. Panoramique n° 44 - 5 janvier 2003
- SNYDERS G. : *Ecole, classes et lutte des classes*. Paris, PUF - 1976
- SOULLEZ C. : *Les violences urbaines*. Milan - 1999
- SYR J.H : *Les violences à l'école : l'exemple de l'Académie d'Aix-Marseille*. ISPC-LRDD, Exemplaire dactylographie - 1996
- SYR J.H : *L'image administrative des violences concernant les personnels*. 1997
- SZLAKMANN C. : *La violence urbaine : à contre courant des idées reçues*. R. Laffont - 1992
- TAGUIEFF P.A. : *La Force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles*. Paris, La Découverte - 1988
- TALLON G. : *La violence dans les collèges*. Ministère de l'Education Nationale - 1979
- TALLON G. : *La violence dans les lycées d'enseignement professionnel*. Ministère de l'Education Nationale - 1980
- TESTANIERE J. : *Désordre et chahut dans l'enseignement du second degré en France. Thèse de troisième cycle*. Paris, Centre de sociologie européenne. Exemplaire dactylographie - 1967
- TESTANIERE J. : *Chahut traditionnel et chahut anomique dans l'enseignement secondaire*. Revue Française de Sociologie, no 8 - 1967
- TESTANIERE J. : *Crise scolaire et révolte lycéenne*. Revue Française de Sociologie, n° 13 - 1972
- THIRION J.F. : *Faire face à l'agressivité en milieu scolaire*. Les Editions d'Organisation - 1992
- TODESCHINI E. et CAYEUX J.P. : *La barrière bleue : répondre à la violence en milieu scolaire*. CDDP de l'Eure - 1995
- TOFFLER A. : *Les nouveaux pouvoirs : savoir, richesse et violence à la veille du XXIe siècle* . Librairie A.Fayard - 1991
- TOURAINA A. et VIEILLARD-BARON H. et KOKOREFF M. : *La France des banlieues*. Esprit - 1991
- TRIBALAT M. : *Faire France, Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*. Paris, La

Découverte - 1995

VAILLE J. Violence, illettrisme : la faute à l'école. Paris, Ed. De Paris - 2001

VAN MEERBEECK P. : *Peau d'âme : quelles médiations pour l'adolescence*. Amarcande - 1992

VEDEL T. et WILSON B. et GERBNER G. : *Médias et violence*. Les Cahiers de la sécurité intérieure - 1995

VERBA D. : Absentéisme et violence à l'école. CRDP de grenoble - 1995

VILLERBU L.M., SELOSSE J. : *Adolescence, violences et déviances (1952-1995)*. Vigneux, Matrice

VILLERBU L.M, BOUCHARD C., MOISAN T. : *Diagnostic et traitement des insécurités endémiques à l'école*. in Charlot b. Emin j.c. Violence à l'école - 1997

WALGI-IRAVE L. : *Délinquance systématisée des jeunes et vulnérabilité sociétale*. Genève, Méridiens Klincksieck (Médecine et Hygiène) -1992

WIEVIORKA M. : *La France raciste*. Paris, Le Seuil - 1992

WILLIS P. : *L'école des ouvriers*. Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 24 - 1978

WILDON B.J. : *Les recherches sur médias et violence*. Les Cahiers de la sécurité intérieure, n° 20 - 1995

WOODS P. : *L'ethnographie de l'école*. Paris, Armand Colin - 1992

ZIMMERMANN D. : *La sélection non verbale à l'école*. Paris, ESF - 1982

[haut de page](#)

La lutte contre l'incivilité et la violence à l'École

Archives

- ✦ [Le plan anti-violence](#)
- ✦ [Passeport pour le pays de prudence](#)

Les publications

- ✦ [Le Vademecum](#)
- ✦ [Recommandations pour un établissement scolaire mobilisé contre la violence \(fichier format .pdf - 285 Ko\)](#)
- ✦ [Repères pour la prévention et le traitement des violences sexuelles \(fichier format .pdf - 189 Ko\)](#)
- ✦ [Le guide juridique du chef d'établissement](#)

Et aussi...

- ✦ [Acte II de la campagne "Le respect ça change l'école": concours de scénarios contre la violence lancé auprès des lycéens \[07/11/01\] communiqué de presse](#)
- ✦ [Manifeste contre la violence \[12/09/01\] communiqué de presse et dossier de presse](#)
- ✦ [La rubrique "Le respect, ça change l'école"](#)
- ✦ [Journée de travail du comité national de lutte contre la violence à l'école \[20/06/01\] discours de Jack Lang et communiqué de presse](#)
- ✦ [Session extraordinaire du conseil national de la vie lycéenne consacrée à la lutte contre la violence \[18/05/01\] communiqué de presse](#)
- ✦ [Ouverture du colloque international "Violences à l'école et politiques publiques" à l'UNESCO \[05/03/01\] discours de Jack Lang](#)
- ✦ [Première conférence mondiale à l'UNESCO sur le thème : "Violences à l'école et politiques publiques" \[01/03/01\] communiqué de presse](#)
- ✦ [Violence à l'école et politiques publiques \[08/02/01\] dossier de presse, comité national de lutte contre la violence : premier bilan ✦ Lettre de Jack Lang, ministre de l'éducation nationale](#)

[haut de page](#)